

LA DEMOCRATIE ET LES DROITS DE L'HOMME

Abdelhamid BOUSTA

Je voudrais donc intervenir en deux points : au premier, essayer de faire ressortir certaines recommandations qui ont été émises au cours de cette journée et de les évaluer et dans un second temps, partager avec vous certaines réflexions que nous avons au Centre Proccain pour la Coopération et les Droits de l'Homme.

Je n'aurais évidemment pas la prétention de résumer et de synthétiser les interventions, combien riches et intéressantes, et encore moins de faire des résumés de débats. J'ai retenu quelques recommandations et si j'en cite quelques unes, je vous prie de bien vouloir excuser parce que, effectivement, là, au me livre à un exercice qui n'est pas du tout facile.

Nos amis qui sont à la responsabilité parlementaire, je cite en particulier Christine CRAWLEY qui a dit textuellement qu'"elle était à l'écarte pour savoir ce que nous attendons de ces élus parlementaires et comment organiser les relations de solidarité mutuelle avec eux".

Egalement, le représentant de Mme Catherine MARMAIN a insisté sur le fait que la démocratie était toujours orpheline de citoyenneté et il a également affirmé son attachement, l'attachement de la France de

Strasbourg à la solidarité NAGHRES - EUROPE, Hommes et Femmes - La question de solidarité et de partenariat est revenue également dans l'exposé extrêmement intéressant de Mme Marie Claude VAYSSADE qui nous a donné un aperçu du travail du Parlement Européen sur cette question et du projet de partenariat des techniques financières, culturelles et sociales du projet de banque de développement et également du projet relatif à l'immigration.

A travers ses différents débats de solidarité de la part de nos parlementaires, confirmés également par Mme Djida TAZDART qui a parlé de coopération égalitaire et de la nécessité de donner aux femmes leur rôle d'actif et d'actrice, qui a également fait la liaison étroite entre les droits de l'homme et de la femme, je disais donc que la plupart de ses interventions ont soulevé le problème de l'aide financière à travers des projets de développement Femmes et de pouvoir trouver des financements à ses projets de développement.

Quelques amendements ont voulu enrichir cette idée là, c'est à-dire, la disposition des parlementaires qui nous ont soutenus et qui ont affirmé leur solidarité pour trouver des lignes budgétaires à des projets Femmes - Je disais donc que certains amendements ont voulu mettre l'accent sur le fait que ces projets

devrait être davantage axés sur des projets concrets de type alphabétisation, de type santé, de type aide sociale à la femme, quoique l'idée de projets de développement eux-mêmes en tant que projets économiques n'est pas du tout rejetée, bien au contraire.

Parmi les recommandations, une idée à propos de l'exposé de Mme Feriel LAALAM FATES sur les problèmes économiques qui engendrent l'inégalité ou qui font supporter à la femme un poids beaucoup plus important que à l'homme, a été d'essayer de suggérer le remboursement de la dette pour financer des projets femmes, c'est-à-dire au lieu de rembourser des intérêts indéfiniment que ces remboursements soient exploités et utilisés pour des projets femmes.

L'accent a été également mis sur l'importance des Conventions internationales et essentiellement de la Convention sur l'Égalité et donc, un certain nombre d'intervenantes ont eu le souhait de connaître spécifiquement les Conventions qui n'ont pas été ratifiées par les pays du Nord et de façon qu'elles nous aident, qu'elles servent ou qu'elles demandent explicitement à ces États de ratifier ces Conventions qui sont fondamentales.

Dans le même esprit, une recommandation stipule la révision des accords bilatéraux concernant essentiellement le problème de la répudiation et de la nécessité

de le lier au droit de divorce. Également, dans le même ordre d'idées, accorder un statut de réfugié pour toutes les victimes de crimes racistes de type sexistes. Accorder également ou plutôt étudier le statut des femmes d'immigrés qui sont restées dans le pays et qui sont privées de tout leur droit. Une suggestion tout à fait sérieuse est celle d'envisager la formation de magistrats européens sur les problèmes de polygamie ou autres liés au droit des pays d'origine.

Je retiendrais explicitement également une recommandation concernant le dernier sujet un petit éprouvé qui est celui de l'Islam. Là je m'avance, tout à fait à titre personnel, c'est que l'"ijtihad", c'est-à-dire la notion d'étude théorique sur les problèmes de l'Islam est une possibilité, une porte ouverte vers les progressistes qui veulent faire évoluer la situation des droits aussi bien de la femme que de l'homme à travers la lutte bien sûr, parce que c'est la seule solution qui permet de faire avancer les droits.

Et enfin, à plusieurs reprises, la loi Pasqua a été soulevée avec ses grandes lacunes et ses reverses en cause des acquis de l'immigration, cette loi Pasqua est apparue comme étant contraire aux Droits de l'Homme et aux droits du citoyen et donc je pense que recommandation est faite à tous les gens qui peuvent le faire, soit à titre individuel, soit à titre de structure, de demander l'annulation

de cette loi et de revendiquer sa abrogation.

J'espère avoir évoqué quelques recommandations, j'en ai certainement oublié d'autres, je ne fais pas de résumé des interventions elles-mêmes, sachant que les actes du colloque vont être publiés, je l'espère très rapidement, aussi bien en français qu'en langue arabe pour une plus large diffusion.

---

H. S. 12/10